

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE
CANTON DE PONT-DE-CLAIX

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DÉCISION DU MAIRE n° 013 /2022

Service : URBANISME
Tel : 04.76.29.80.55
réf. : ALG/LLG

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ 102 COURS SAINT ANDRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau,

CONSIDÉRANT la demande de logement de l' Association ENTRAIDE PIERRE VALDO,

CONSIDÉRANT que l' Association ENTRAIDE PIERRE VALDO est un acteur majeur de l'accompagnement social des personnes les plus fragilisées sur le département de l' Isère,

CONSIDÉRANT que la ville reconnaît la contribution que peut apporter cette association et souhaite favoriser son fonctionnement,

DÉCIDE

Il convient de modifier comme suit :

ARTICLE 1: Modification de la durée de la convention d'occupation précaire dans son article 2.

ARTICLE 2 : De signer l'avenant n°1 avec l'Association ENTRAIDE PIERRE VALDO.

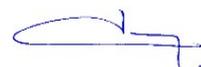
Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par:

- dépôt en Préfecture le 15 mars 2022
- publication le 15 mars 2022
- et notification le 15 mars 2022

A PONT DE CLAIX, le 4 mars 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI.



VILLE DE PONT-DE-CLAIX
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
D'OCCUPATION PRÉCAIRE
(domaine privé)
d'un logement SITUE
102 COURS SAINT ANDRÉ

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La COMMUNE DE PONT DE CLAIX, représentée par son Maire en exercice, Christophe FERRARI, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu de la délégation qui lui a été conférée par la délibération n°1 en date du 4 juin 2020 et autorisée par décision du Maire n° 103/2021 rendu exécutoire le .

Ci-après dénommée le « propriétaire» ,

D'UNE PART,

Et l' Association ENTRAIDE PIERRE VALDO, La Directrice Rachel ABDERRAOUF demeurant 8 Rue de l' Octant 38130 ECHIROLLES

Ci après dénommé l' «occupant»

D'AUTRE PART,

Il est convenu de modifier l'article 2 de la convention n° 103/2021 comme suit.**Article 2 – DURÉE**

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois. Elle commencera à courir à compter du **1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022**.

Les parties peuvent y mettre fin à tout moment moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois. Au terme de ce délai de préavis, L' Association ENTRAIDE PIERRE VALDO s'engage à libérer les lieux de manière définitive, sans pouvoir émettre aucune contestation ni demande de dédommagement.

Le propriétaire se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat sans délai de préavis dans les cas d'un manquement à l'une des clauses contractuellement établies dans la présente convention.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Pont de Claix, le _____, en 3 exemplaires,

Pour la COMMUNE de Pont-de-claix
Le Maire

Christophe FERRARI



Pour l' Association ENTRAIDE PIERRE VALDO
La Directrice

Rachel ABDERRAOUF



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte :	DEC_2022_013
Date de la décision :	2022-03-04 00:00:00+01
Objet :	Signature de l'avenant à la convention d'occupation précaire d'un logement situé 102 cours Saint André avec l'association ENTRAIDE PIERRE VALDO
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	038-213803174-20220304-DEC_2022_013-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220304-DEC_2022_013-CC-1-1_0.xml	text/xml	969
Nom original :		
DEC_2022_013urba.pdf	application/pdf	174590
Nom métier :		
99_DC-038-213803174-20220304-DEC_2022_013-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	174590

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mars 2022 à 14h10min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mars 2022 à 14h10min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mars 2022 à 14h10min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mars 2022 à 14h10min57s	Reçu par le MI le 2022-03-15